

C A N A D A

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
District de Montréal

No. R-3879-2014

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO, société dûment constituée, ayant sa principale place d'affaires au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, province de Québec,

(ci-après «Gaz Métro»),

AFFIDAVIT

(ART. 29 DU RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE)

Je soussigné, **PIERRE DESPARS**, faisant affaires au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, affirme solennellement ce qui suit:

1. Je suis Vice-président exécutif, Affaires corporatives et chef des finances chez Gaz Métro;
2. J'ai connaissance et j'atteste la véracité des faits qui sont allégués dans les pièces suivantes :

Cote Gaz Métro	Cote Régie	Questions DDR
GAZ MÉTRO-27, Document 1	B-0427	18.2 et 18.3

ET J'AI SIGNÉ

(s) Pierre Despars

PIERRE DESPARS

DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT devant moi,
à Montréal, ce 2^e jour de septembre 2015

(s) Mélanie Beauvais, 181625

Commissaire à l'assermentation pour
tous les districts judiciaires du Québec